

Jardins Familiaux - Installation d'abris de jardins - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : A la suite de la décision, à partir de 1978, de créer des parcelles de jardins familiaux, les 14 sites actuels, correspondant à 342 parcelles, ont été progressivement aménagés.

Chaque terrain a ainsi été doté de l'équipement de base : alimentation en eau, allées de desserte, bacs à déchets...

Au-delà, la demande d'installer des abris de jardins afin d'y ranger leurs outillage et matériels, a été plusieurs fois formulée par les jardiniers et l'Association des Jardins Familiaux de Besançon et ses environs, gestionnaire des sites.

La Ville de Besançon et l'Association souhaitent que ces constructions puissent s'inscrire dans la durée et dans une cohérence fonctionnelle et esthétique.

Un modèle type en bois traité et répondant à cet objectif a été étudié avec les jardiniers au sein de l'Association. Le montage et la mise en place des abris sur une plateforme préparée seront réalisés par les adhérents.

Une première tranche de travaux est envisagée sur les sites des jardins familiaux de Port Douvot (20 abris) et Schlumberger (7 abris) pour un coût global estimé à 270 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider l'installation d'abris pérennes dans les jardins familiaux,
- décider une première tranche d'installation d'abris sur les sites de Port Douvot et Schlumberger
- solliciter l'aide financière de l'Etat (crédit Ministère de l'Intérieur - chapitre 6751 article 10).

- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice 2000 et suivants, le montant des participations financières, à réception des décisions attributives de subventions, en recettes et en dépenses aux articles concernés de la sous-fonction «823 - Espaces Verts Urbains» le financement de la part à charge de la Ville étant assuré par des crédits figurant au BP 2000 et suivants

- autoriser le reversement éventuel de la subvention et de la part de la Ville à l'Association des Jardins Familiaux de Besançon et ses environs, la Ville de Besançon restant maître d'oeuvre de l'opération

- autoriser M. le Maire à signer les pièces et marchés éventuels à intervenir pour la réalisation de cette opération.

«M. HUMBERT : Nous pouvons être très satisfaits de l'évolution de l'Association des Jardins Familiaux qui souhaite aller plus loin que l'équipement de base. Nous sommes heureux de l'aide financière apportée par l'Etat et nous comptons sur la détermination de notre Député Jean-Louis FOUSSERET pour faire aboutir rapidement ce dossier qui montre tout l'intérêt que nous tous portons à cette association génératrice d'insertion sociale. Nous sommes heureux aussi que l'Association des Jardins Familiaux choisisse l'Association Julienne Javel pour construire ces abris faisant d'une pierre deux coups en consolidant les emplois des personnes accompagnées socialement.

Un petit bémol à notre satisfaction : c'est le report de l'aménagement des jardins de Palente sur le site des Relançons qui ne verront des jardiniers qu'en 2000.

M. LE MAIRE : C'est vrai que ces jardins familiaux fonctionnent très bien. Je crois qu'il y a une bonne équipe qui s'entend bien, un bon président et une bonne adjointe aussi».

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 11 octobre 1999.